

PARTIE 3

DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE DE TERRITOIRE

SOMMAIRE

3-1	LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU PAPI GAPEAU.....	306
3-1-1	Méthode de définition des orientations stratégiques.....	307
3-1-2	Les orientations stratégiques du PAPI Gapeau.....	307
3-2	DANS LA CONTINUITÉ DE LA STRATÉGIE DU PAPI D'INTENTION.....	311
3-3	UNE STRATÉGIE EN RÉPONSE AU DIAGNOSTIC APPROFONDI DU TERRITOIRE.....	312
3-4	...ET AUX ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU SAGE GAPEAU ET DE LA SLGRI TOULON-HYÈRES.....	313
3-4-1	Une stratégie intégrée au SDAGE et au SAGE Gapeau.....	313
3-4-2	Une stratégie intégrée au PGRI et à la SLGRI Toulon-Hyères.....	314
3-5	UNE STRATÉGIE DÉCLINÉE EN ACTIONS.....	316
PARTIE 3B	PRISE EN COMPTE DU MONDE AGRICOLE DANS LA GESTION DES RISQUES D'INONDATION.....	320
3B-1	UNE CONNAISSANCE FINE DES ENJEUX AGRICOLES EXPOSÉS AUX INONDATIONS.....	322
3b-1-1	Méthodologie et sources de données.....	323
3b-1-2	Principaux résultats du recensement des enjeux agricoles.....	324
3B-2	LA CONCERTATION MENÉE AVEC LE MONDE AGRICOLE.....	327
3B-3	LA PRISE EN COMPTE DU MONDE AGRICOLE DANS LE PAPI COMPLET.....	329

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Liste des figures

Figure 3. 1 - Démarche de définition de la stratégie de territoire du PAPI Gapeau.....	306
Figure 3. 2 – Orientations stratégiques du PAPI Gapeau.....	308
Figure 3. 3 – Périmètres des démarches stratégiques du territoire (hors SCOT et Contrat de Baie).....	309
Figure 3. 4 – Relations entre les problématiques principales du territoire Gapeau et la stratégie du PAPI.....	312
Figure 3. 5 – Relation entre les orientations stratégiques du PAPI complet et les sous-objectifs de la stratégie du SAGE.....	313
Figure 3. 6 – Relation entre les orientations stratégiques du PAPI complet et les grandes orientations du PGRI et de la SLGRI...	315
Figure 3. 7 – Répartition des actions par OS du PAPI.....	316
Figure 3. 8 – Répartition des actions par GO de la SLGRI.....	316
Figure 3. 9 – Répartition des actions par SO du SAGE.....	316
Figure 3. 10 – Occupation des sols du territoire Gapeau.....	322
Figure 3. 11 – Nomenclature des postes d’occupation des sols.....	323
Figure 3. 12 – Répartition des surfaces agricoles inondables par commune du bassin versant du Gapeau.....	324
Figure 3. 13 – Répartition des types d’activités des surfaces agricoles inondables.....	324
Figure 3. 14 – Localisation des différentes activités agricoles situées en zone inondable.....	325
Figure 3. 15 – Répartition des types d’activités selon la grille AMC.....	325
Figure 3. 16 – Localisation des serres en zone inondable.....	326

Liste des tableaux

Tableau 3. 1 – Sous-objectifs et dispositions du volet 4 « Inondations » du SAGE Gapeau.....	314
Tableau 3. 2 – Synthèse de la prise en compte des axes stratégiques dans les actions du PAPI Gapeau.....	318



Le chapitre «**Définition d'une stratégie de territoire** » vise à expliquer le cadre d'intervention du programme d'actions du PAPI complet. Elaborée sur la base du diagnostic approfondi du territoire d'une part, et d'autre part sur des objectifs concertés à court et long termes, la stratégie doit également et nécessairement prendre en compte les orientations stratégiques des dispositifs existants dont prioritairement le SAGE Gapeau et la SLGRI Toulon-Hyères.

3-1 LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU PAPI GAPEAU

La définition de la stratégie de territoire du PAPI Gapeau tient compte de plusieurs facteurs :

- » Des éléments du **diagnostic approfondi** du territoire, des problématiques et enjeux prioritaires identifiés. Cela comprend également des éléments de la note sur l'intégration du risque dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme présentée dans le chapitre précédent.
- » De la stratégie définie dans le cadre du **PAPI d'intention** et du bilan des actions menées.
- » Des orientations stratégiques du SDAGE et du PGRI, et de leurs déclinaisons locales : **SAGE Gapeau et SLGRI Toulon-Hyères** avec lesquelles elle doit être compatible.

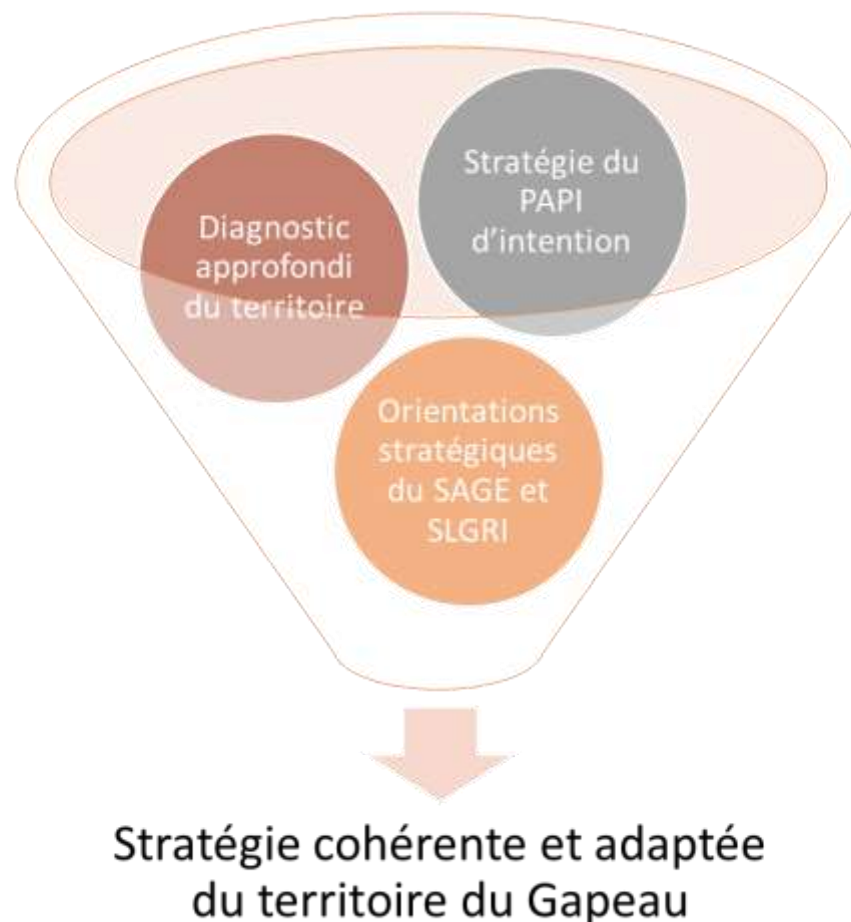


Figure 3. 1 - Démarche de définition de la stratégie de territoire du PAPI Gapeau

Le volet **concertation** (cf. [Chapitre 8](#)) tient une place fondamentale dans la définition de cette stratégie. Elle a elle-même été menée lors de la définition de la stratégie du PAPI d'intention avec l'ensemble des collectivités membres du Syndicat et ses partenaires, mais également lors de la définition des orientations stratégiques du SAGE avec les membres de la Commission Locale de l'Eau, et de la SLGRI avec les services de l'Etat et les acteurs concernés.

3-1-1 Méthode de définition des orientations stratégiques

Comme évoqué précédemment puis développé ci-après, les orientations stratégiques du PAPI Gapeau ont été définies en tenant compte des éléments du diagnostic approfondi du territoire, de la stratégie validée dans le cadre du PAPI d'intention, mais également des dispositions stratégiques des deux outils de cadrage existants sur le territoire : le SAGE Gapeau et la SLGRI Toulon-Hyères.

La concertation a également joué un rôle important dans la définition de ces orientations stratégiques. Ainsi, depuis 2013, de nombreuses réunions ont été organisées dans le cadre du SAGE et du PAPI principalement, réunions qui ont permis d'établir un état des lieux des problématiques d'inondation, d'identifier les besoins des collectivités et des parties prenantes, de définir des priorités et actions à mettre en œuvre,... La stratégie s'est donc construite selon un processus de concertation assez long et dense, à travers l'organisation des réunions suivantes :

- ❖ Les **Commissions Locales de l'Eau (CLE)** : 19 commissions ont été organisées depuis 2013. Pour rappel la CLE est composée de 38 membres répartis en 3 collèges :
 - le collège des représentants des collectivités (19),
 - le collège des représentants des usagers (10),
 - le collège du représentant de l'Etat (9).
- ❖ Les **commissions thématiques** « Inondation » organisées dans le cadre du SAGE Gapeau : 6 commissions thématiques ont été organisées depuis 2015, dont une session en 2018 qui a permis de définir et prioriser des actions à intégrer dans le PAPI complet,
- ❖ Les comités techniques du PAPI d'intention : 5 COTECH dont 1 COTECH consacré à la définition des actions à intégrer dans le PAPI complet (associant les membres des ateliers GESCOM),
- ❖ Les ateliers GESCOM (Gestion de crise et communication) : 5 GESCOM,
- ❖ Les ateliers de concertation du programme d'aménagement du Gapeau : 2 ateliers et une quinzaine de réunions avec les membres de la CLE élargie aux acteurs clé (SNCF, direction des routes du Conseil Départemental du Var, EPCI, ESCOTA, AIA Pierrefeu-Cuers...),
- ❖ Les comités de pilotage du PAPI d'intention : 4 COPIL dont celui du 26 juin 2019 qui a permis de valider le programme d'actions.

→ Soit un total de **40 réunions de concertation**, auxquelles pourraient être ajoutées des réunions plus restreintes (Bureau de la CLE, Comité syndical, Bureau syndical,...), mais également les réunions organisées dans le cadre de l'élaboration puis de la mise en œuvre de la SLGRI Toulon-Hyères (réunions techniques, participation aux Commissions Départementales des Risques Naturels Majeurs (CDRNM)).

Ce long travail de concertation et d'échanges, et la prise en compte des éléments cités ci-dessus (diagnostic, PAPI d'intention, documents stratégiques), a permis de définir une stratégie du territoire du PAPI Gapeau déclinée sous la forme de quatre (4) Orientations Stratégiques (OS).

3-1-2 Les orientations stratégiques du PAPI Gapeau

Les orientations stratégiques du PAPI Gapeau représentent une stratégie générale à l'échelle du bassin versant du Gapeau. Elles tiennent ainsi compte des spécificités hydrauliques et hydromorphologiques de sous-bassins versants.

La stratégie est déclinée en **4 Orientations Stratégiques (OS)**.

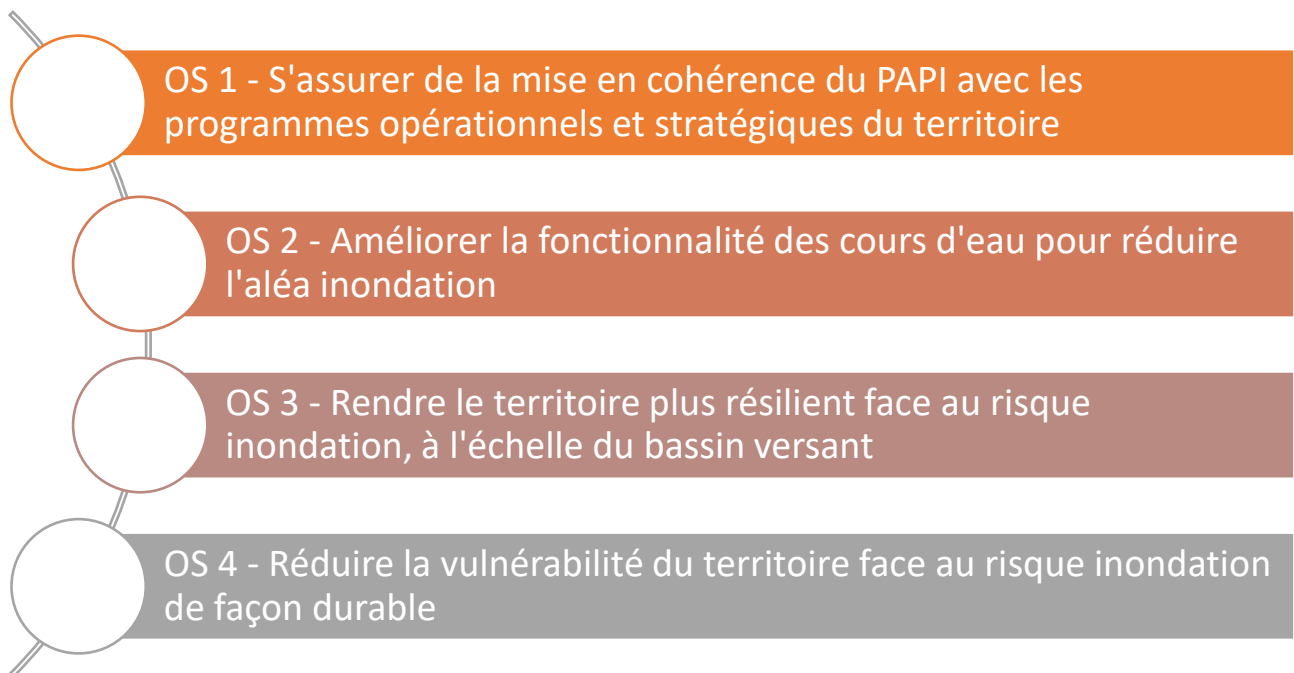


Figure 3. 2 – Orientations stratégiques du PAPI Gapeau

OS 1 – S’assurer de la mise en cohérence du PAPI avec les programmes opérationnels et stratégiques du territoire

Le territoire du PAPI Gapeau est également couvert par le SAGE du Gapeau actuellement en cours d’approbation, par la SLGRI Toulon-Hyères, mais également par trois SCOT et un Contrat de Baie (cf. Figure 3-3). Ce sont donc autant de programmes opérationnels et stratégiques que le PAPI Gapeau doit prendre en compte afin d’assurer leur bonne mise en cohérence.

Dans le contexte du transfert de la compétence GEMAPI des EPCI au Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau, il s’agit d’une orientation stratégique fondamentale à la bonne réalisation du Programme d’actions.

Cette orientation se traduit de manière opérationnelle par la conduite des opérations d’animation et de suivi du PAPI complet, en veillant à sa bonne coordination avec les démarches territoriales.



Figure 3. 3 – Périmètres des démarches stratégiques du territoire (hors SCOT et Contrat de Baie)

OS 2 – Améliorer la fonctionnalité des cours d'eau pour réduire l'aléa inondation

Le diagnostic approfondi du territoire a mis en exergue le fort niveau d'exposition du territoire face au risque inondation, mais également un fonctionnement relativement naturel de nombreux cours d'eau qu'il conviendra donc de préserver, et de cours d'eau ayant un fort potentiel de restauration. Cette orientation stratégique vise donc à améliorer le fonctionnement naturel des cours d'eau dans un objectif à la fois :

- de préservation des milieux aquatiques (sous-entendant un impact maîtrisé des aménagements hydrauliques),
- de restauration écologique et morphologique des cours d'eau dégradés, notamment par la gestion des ouvrages hydrauliques et la restauration physique des cours d'eau,
- de réduction des conséquences des inondations sur les biens et les personnes notamment par l'effacement de merlons et digues et une remobilisation de zones naturelles d'expansion de crue.

De manière opérationnelle, cette orientation stratégique se traduit dans le PAPI par des actions essentiellement de l'axe 6 « Ralentissement des écoulements » avec :

- des travaux de restauration morphologique visant à améliorer la fonctionnalité des cours d'eau et la continuité écologique et sédimentaire (aménagement de seuils, renaturation, érosions contrôlées,...),
- des opérations de ralentissement dynamique des crues et du ruissellement (décorsetage des merlons et remobilisation des ZEC, réhabilitation des restanques, gestion des drains agricoles,...)
- des travaux d'amélioration des conditions d'écoulement.

OS 3 – Rendre le territoire plus résilient face au risque inondation, à l'échelle du bassin versant

La résilience s'entend ici par la capacité de la population et des différents acteurs du territoire à surmonter un évènement et à s'en prémunir par de meilleures préparations et sensibilisations. Ce concept traite autant des phases de pré-crise (culture du risque, prévention), de crise (bons comportements, alerte et prévision, gestion de l'évènement), que de post-crise (retour à la normale). Il traite également des différents types d'inondation présents sur le territoire : débordement de cours d'eau, ruissellement et submersion marine.

Cette orientation stratégique est fondamentale, notamment face à la croissance démographique du territoire, à sa forte attractivité et donc à une arrivée massive de populations sans connaissance du risque inondation du territoire. Elle introduit également une notion de « gestion intercommunale » indiquant une volonté de coopération de territoire, de changement de modes de sensibilisation et de gestion de crise des acteurs.

Les axes 1, 2 et 3 du PAPI complet traitent plus particulièrement de cette orientation stratégique. Cela se traduit par :

- des actions de sensibilisation, de communication, de renforcement de la conscience du risque auprès de différents acteurs,
- l'amélioration des dispositions de prévision des crues et des phénomènes pluvieux dangereux,
- des actions visant à améliorer les dispositifs de gestion de crise communaux et intercommunaux, avec une réelle volonté de mutualiser les moyens et les connaissances sur les évènements.

OS 4 – Réduire la vulnérabilité du territoire face au risque inondation de façon durable

Cette orientation stratégique doit permettre d'agir sur l'existant notamment par la mise en place de mesures et dispositifs de réduction de la vulnérabilité, la réalisation de travaux de protections rapprochées sur les secteurs les plus exposés. Mais elle doit également permettre de ne plus aggraver le risque et d'agir ainsi sur le développement futur des territoires par une meilleure maîtrise de l'urbanisation. Il s'agit donc d'une orientation stratégique majeure du PAPI, compte tenu notamment de sa dynamique d'urbanisation liée à son attractivité, mais également de la forte exposition du territoire aux aléas inondation (débordement, ruissellement ou submersion).

De manière opérationnelle dans le PAPI, cela se traduit par des actions contenues essentiellement dans les axes 4, 5 et 7 :

- liées à la maîtrise de l'urbanisation et l'adaptation du territoire aux risques d'inondation,
- liées à la réduction de la vulnérabilité des enjeux les plus exposés (habitations, campings et Etablissements Recevant du Public, activités économiques et agricoles),
- liées aux travaux de protection rapprochée contre les inondations (systèmes d'endiguement, récréation de berges au droit de zones habitées).

3-2 DANS LA CONTINUITÉ DE LA STRATÉGIE DU PAPI D'INTENTION

Le PAPI d'intention du Gapeau, entré en vigueur le 29 mai 2017, a permis de définir une première stratégie de gestion du risque inondation. Celle-ci reposait en grande partie sur une étude menée par le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau en 2016 pour la « Définition d'une stratégie de réduction de l'aléa inondation et détermination des zones naturelles d'expansion de crues du bassin versant du Gapeau » (SCE & AQUA Conseils). Cette étude a notamment permis de caractériser le fonctionnement hydrologique global du bassin versant et de comprendre la cinétique des crues. Elle a également permis d'établir une première analyse des dysfonctionnements et problèmes locaux ou globaux d'inondation, ainsi qu'une identification sommaire des enjeux exposés.

La stratégie du PAPI d'intention reposait sur les 2 axes suivants :

- ▶▶ **1. Réduire l'aléa inondation** par une meilleure connaissance des enjeux exposés aux inondations et de leur vulnérabilité face au risque inondation, grâce notamment à la réalisation de modélisations hydrauliques plus exhaustives. Puis identifier des pistes de solutions de réduction de l'aléa par réduction des apports des débits, d'allongement des temps de réponse des bassins versants et des cours d'eau, par la mobilisation d'espaces répartis sur la plaine pour freiner les écoulements, par la mobilisation des ZEC, par l'étude de dispositifs complémentaires de réduction de l'aléa (protections rapprochées, conditions d'évacuation des eaux en aval) ;
- ▶▶ **2. Réduire la vulnérabilité** par la mise en place de dispositifs compensatoires à l'urbanisation à venir et éventuellement actuelle, le développement de la culture du risque, l'optimisation de la gestion de crise (avant, pendant, après) et l'amélioration de la prévision des crues.

L'ensemble de la stratégie de réduction de l'aléa est complétée par une stratégie de réduction de la vulnérabilité.



Le dossier de labellisation du PAPI d'intention mentionnait la mise en œuvre de cette stratégie en deux temps :

- à court terme, dans le cadre du PAPI d'intention,
- à moyen terme, dans le cadre du PAPI complet sous la forme de poursuite des actions engagées.

La stratégie du PAPI complet du Gapeau répond en tous points à la stratégie énoncée dans le PAPI d'intention.

3-3 UNE STRATÉGIE EN RÉPONSE AU DIAGNOSTIC APPROFONDI DU TERRITOIRE...

Le diagnostic approfondi du territoire ([Chapitre 2](#)) a fait état de problématiques (hydrauliques, hydromorphologiques), de secteurs particulièrement exposés et vulnérables aux inondations, de territoires et d'enjeux exposés à des hauteurs variables, de besoins de poursuite ou d'amélioration des dispositifs en vigueur sur la sensibilisation ou la gestion de crise...

La définition de la stratégie du PAPI Gapeau s'est appuyée sur ce diagnostic afin de répondre aux besoins du territoire. Le schéma ci-dessous synthétise les principales problématiques ou besoins recensés et leur lien avec les 4 orientations stratégiques définies :

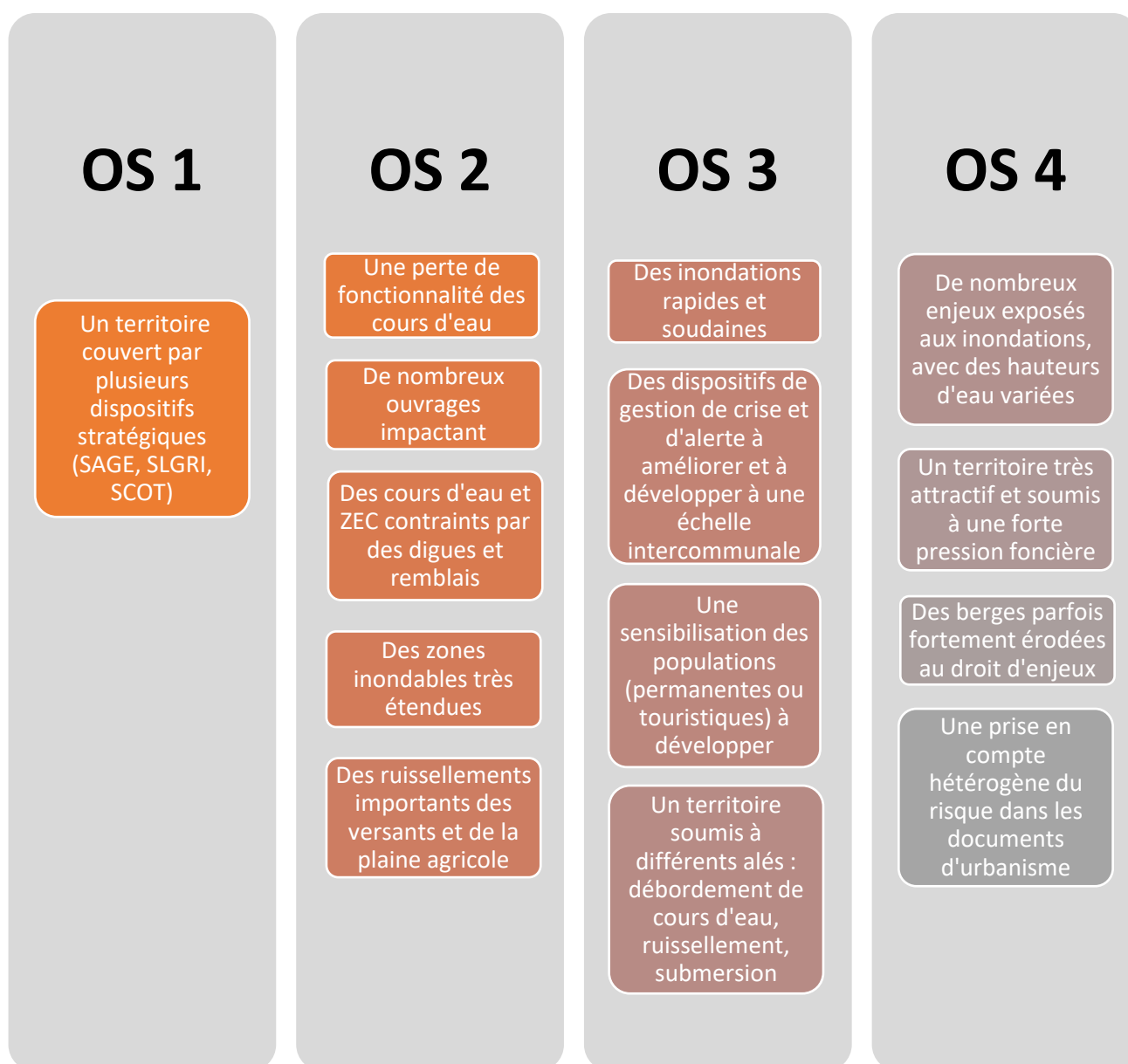


Figure 3. 4 – Relations entre les problématiques principales du territoire Gapeau et la stratégie du PAPI

3-4 ...ET AUX ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU SAGE GAPEAU ET DE LA SLGRI TOULON-HYERES

3-4-1 Une stratégie intégrée au SDAGE et au SAGE Gapeau

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée 2016-2021 comprend différentes Orientations Fondamentales (OF) et dispositions. 5 « OF » apparaissent essentielles en lien avec la démarche PAPI du territoire du Gapeau :

Orientations fondamentales (OF)
OF 0 : S'adapter aux effets du changement climatique
OF 1 : Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
OF 4 : Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau
OF 6 : Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides
OF 8 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

La déclinaison locale du SDAGE s'est traduite par la mise en œuvre du SAGE Gapeau dont la stratégie a été adoptée en 2018 par la Commission Locale de l'Eau (CLE). Sur le volet inondation, l'objectif général est de « **Mettre en œuvre une gestion des inondations intégrée à l'échelle du bassin versant** ». Quatre grands principes (GP) de la stratégie ont ainsi été définis :

- GP1- Mise en cohérence de la gestion des inondations avec la gestion des milieux aquatiques
- GP2- Développement d'une solidarité de bassin intégrant les logiques amont-aval et aval-amont
- GP3- Coordination efficace entre SAGE, PAPI et SLGRI
- GP4- Culture du risque sans faille

La prise en compte de la stratégie du SAGE Gapeau est une priorité pour le SMBVG et la définition de la stratégie du PAPI complet. Dans le cadre de la concertation qui a permis la définition et la validation de la stratégie du SAGE par la Commission Locale de l'Eau, la stratégie a été pensée et écrite dans l'objectif d'être intégrée dans le futur PAPI complet.

Le schéma suivant présente le lien entre les Orientations Stratégiques (OS) du PAPI complet Gapeau et les Sous-Objectifs (SO) (ou Objectifs Opérationnels) du volet inondation (volet 4) de la stratégie du SAGE Gapeau.

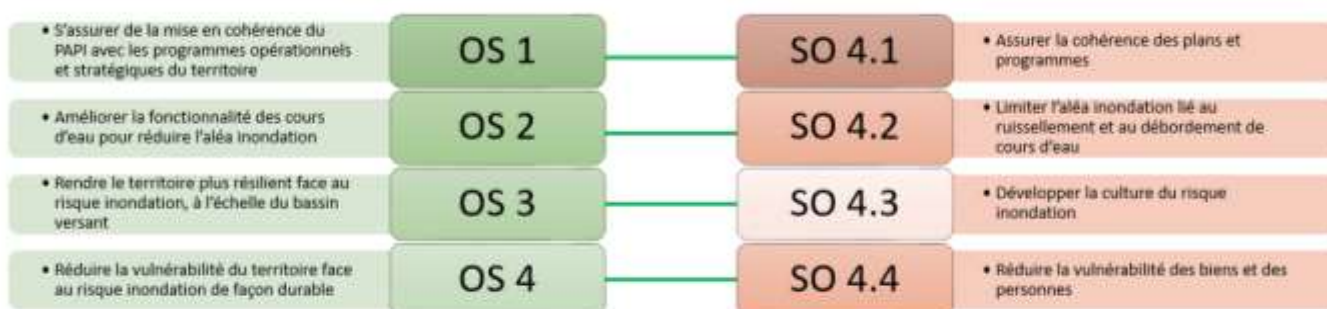


Figure 3. 5 – Relation entre les orientations stratégiques du PAPI complet et les sous-objectifs de la stratégie du SAGE

Chaque sous-objectif est ensuite décliné en Dispositions :

Sous-objectifs (ou objectifs opérationnels)	Dispositions
Assurer la cohérence des plans et programmes	D.4.1. Harmoniser la gestion des inondations à l'échelle du bassin versant D.4.2. Intégrer les risques inondation et ruissellement dans les documents d'urbanisme D.4.3. Intégrer le fonctionnement des cours d'eau et les enjeux « biodiversité » dans la gestion des inondations
Limiter l'aléa inondation lié au ruissellement et au débordement de cours d'eau	D.4.4 Limiter l'aléa inondation par débordement de cours d'eau D.4.5. Limiter le ruissellement urbain D.4.6. Améliorer la gestion des ruissellements en secteur agricole D.4.7. Adapter les pratiques forestières
Développer la culture du risque inondation	D.4.8. Sensibiliser et informer sur les crues D.4.9. Améliorer la gestion des situations de crise
Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes	D.4.10. Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes

Tableau 3. 1 – Sous-objectifs et dispositions du volet 4 « Inondations » du SAGE Gapeau

Si la stratégie du PAPI complet est parfaitement cohérente avec le volet inondation de la stratégie du SAGE Gapeau, elle est également cohérente avec le volet « Milieux aquatiques » (volet 3), via l'OS 2 « Améliorer la fonctionnalité des cours d'eau pour réduire l'aléa inondation ». Celui-ci a pour objectif général « Restaurer et préserver les milieux aquatiques pour retrouver l'équilibre fonctionnel du bassin versant ». Il se décompose en cinq sous-objectifs :

- **SO3.1 Rétablir la continuité écologique sur les secteurs prioritaires**
 - D.3.1 Intervenir sur les ouvrages impactant la continuité écologique
- **SO3.2 Créer une appropriation du bassin versant pour favoriser la restauration et la préservation des milieux aquatiques**
 - D.3.2 Valoriser et exploiter les atouts du territoire
 - D.3.3 Fédérer/mobiliser les acteurs du bassin versant
 - D.3.4 Sensibiliser et informer
- **SO3.3 Préserver et restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau du bassin versant du Gapeau**
 - D.3.5 Engager des opérations de restauration hydromorphologique des cours d'eau
 - D.3.6 Préserver l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau
 - D.3.7 Améliorer/restaurer les ripisylves et lutter contre les espèces invasives
- **SO3.4 Protéger les secteurs à enjeux naturels**
 - D.3.8 Protéger les zones humides
 - D.3.9 Protéger et gérer de façon concertée le milieu marin
- **SO3.5 Améliorer la connaissance sur les cours d'eau**
 - D.3.10 Compléter le suivi et la connaissance des cours d'eau

3-4-2 Une stratégie intégrée au PGRI et à la SLGRI Toulon-Hyères

Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) Rhône-Méditerranée, approuvé en 2015, a permis de fixer cinq Grands Objectifs (GO), lesquels ont ensuite été déclinés sous forme de dispositions dans le cadre des SLGRI et notamment celle qui concerne le territoire du PAPI Gapeau, la SLGRI « Toulon-Hyères ».

Les 5 Grands Objectifs sont les suivants :

Grands Objectifs (GO)
GO 1 : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation
GO 2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques
GO 3 : Améliorer la résilience des territoires exposés
GO 4 : Organiser les acteurs et les compétences
GO 5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

Le schéma suivant présente le lien entre les Orientations Stratégiques (OS) du PAPI complet Gapeau et les Grands Objectifs (GO) du PGRI et de la SLGRI.

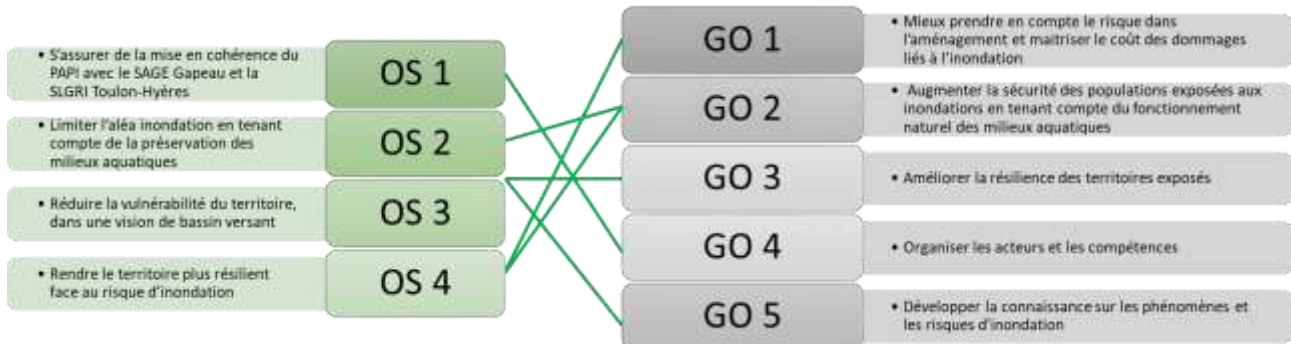


Figure 3. 6 – Relation entre les orientations stratégiques du PAPI complet et les grandes orientations du PGRI et de la SLGRI

3-5 UNE STRATÉGIE DÉCLINÉE EN ACTIONS

Cette stratégie du PAPI a pu être traduite par la suite en un programme d'actions ([Chapitre 6](#)) cohérent et justifié à travers notamment les éléments de diagnostic et la concertation menée avec les acteurs du territoire.

Dans chaque fiche action ont été mentionnés :

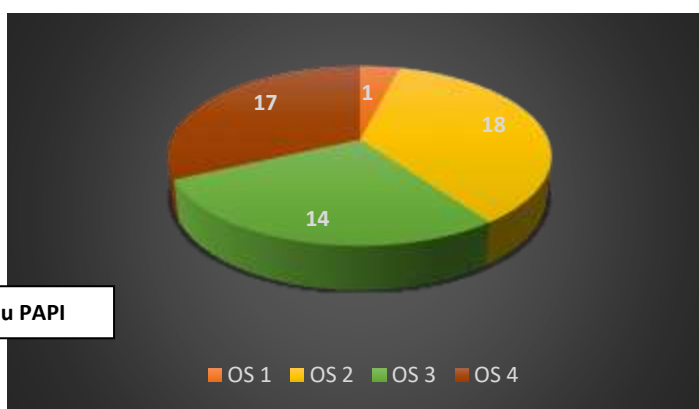
- Le lien avec l'Orientation Stratégique du PAPI,
- Le lien avec le Grand Objectif de la SLGRI Toulon-Hyères,
- Le lien avec le Sous-Objectif du SAGE et sa disposition.

Le [tableau 3-2](#) en page suivante présente la synthèse des actions du PAPI complet et leurs liens avec les dispositifs précités (PAPI, SLGRI, SAGE).

En termes de répartitions par axes stratégiques du PAPI, du SAGE et de la SLGRI, les graphiques suivants démontrent :

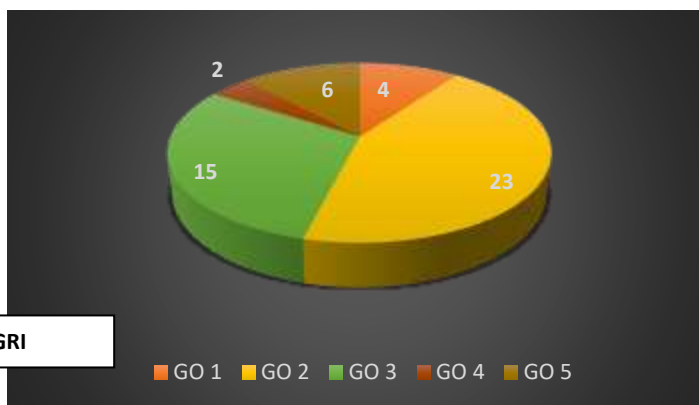
- Une proportion équivalente d'actions des orientations stratégiques 2, 3 et 4 du PAPI complet. Cela démontre une gestion équilibrée du risque inondation ;

Figure 3. 7 – Répartition des actions par OS du PAPI



- Une forte représentation du GO 2 de la SLGRI lié à l'augmentation de la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques. Cela est en totale cohérence avec les problématiques du territoire et le SAGE ;

Figure 3. 8 – Répartition des actions par GO de la SLGRI



- Une forte représentation des SO 4.2 et 4.3 du SAGE liés aux opérations de travaux pour limiter l'aléa inondation d'une part (4.2) mais également aux nombreuses actions de sensibilisation et de gestion de crise (4.3). Cette répartition démontre la position transversale et équilibrée du PAPI pour gérer le risque inondation, en conciliant des opérations structurelles, des opérations d'animation et des actions diverses (sensibilisation, gestion de crise,...).

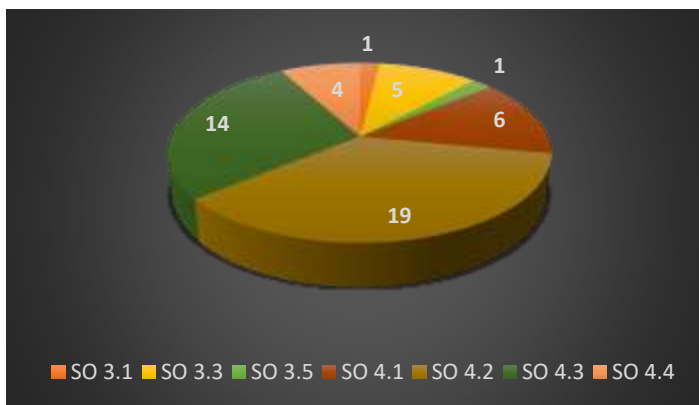


Figure 3. 9 – Répartition des actions par SO du SAGE

Action du PAPI complet	PAPI GAPEAU	SLGRI Toulon-Hyères	SAGE GAPEAU	
	Orientation stratégique (OS)	Grand Objectif (GO)	Sous-Objectif (SO)	Disposition (D)
Axe 0 – Pilotage, coordination, suivi des actions				
FA0-1 Animer le PAPI Gapeau et superviser la mise en œuvre des actions	OS 1	GO 4	SO 4.1	D 4.1
Axe 1 – Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque				
FA1-1 Poursuivre la pose de repères de crue et de ruissellement	OS 3	GO 5	SO 4.3	D 4.8
FA1-2 Etude de connaissance sur le ruissellement urbain dans les communes « amont »	OS 4	GO 5	SO 4.2	D 4.5
FA1-3 Sensibilisation scolaire au fonctionnement des milieux aquatiques et au risque inondation	OS 3	GO 5	SO 4.3	D 4.8
FA1-4 Sensibilisation du grand public et développement de la culture du risque inondation	OS 3	GO 5	SO 4.3	D 4.8
FA1-5 Systématiser les retours d'expérience (RETEX) suite à des crues/inondations majeures	OS 3	GO 3	SO 4.3	D 4.8
FA1-6 Mettre à jour les DICRIM et les communiquer à la population	OS 3	GO 3	SO 4.3	D 4.8
FA1-7 Formation d'agents communaux ou réservistes au relevé post-crue de désordres et laisses de crue	OS 3	GO 3	SO 4.3	D 4.9
FA1-8 Etudier l'amélioration du ressuyage de la plaine aval du Gapeau	OS 4	GO 5	SO 4.2	D 4.4
FA1-9 Etude globale de réduction du risque inondation du Latay	OS 4	GO 2	SO 4.2	D 4.4
FA1-10 Etude sur le suivi bathymétrique du Gapeau aval	OS 2	GO 5	SO 3.5	D 3.6
Axe 2 – Surveillance, prévision des crues et des inondations				
FA2-1 Déplacement éventuel de la station hydrométrique de Ste-Eulalie	OS 3	GO 3	SO 4.3	D 4.9
FA2-2 Assurer la pérennité du fonctionnement des stations hydrométriques du SMBVG	OS 3	GO 3	SO 4.3	D 4.9
FA2-3 Mutualiser les données pour permettre l'amélioration de la prévision des crues	OS 3	GO 3	SO 4.3	D 4.9
Axe 3 – Alerte et gestion de crise				
FA3-1 Elaborer des exercices communaux et intercommunaux de simulation de crise inondation	OS 3	GO 3	SO 4.3	D 4.9
FA3-2 Mutualiser un outil d'alerte hydrométéorologique et d'aide à la prise de décision	OS 3	GO 3	SO 4.3	D 4.9
FA3-3 Accompagner les communes dans la révision des PCS et renforcer la coopération intercommunale	OS 3	GO 3	SO 4.3	D 4.9
FA3-4 Accompagner les communes dans la mise en œuvre d'un outil d'appel en masse	OS 3	GO 3	SO 4.3	D 4.9
FA3-5 Former les agents communaux aux situations de crise et post-crise inondation	OS 3	GO 3	SO 4.3	D 4.9
Axe 4 – Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme				
FA4-1 Diffuser le Porter à Connaissance sur le risque inondation dans les communes amont	OS 4	GO 1	SO 4.1	D 4.2
FA4-2 Poursuivre la lutte contre les remblais illégaux en zone inondable	OS 4	GO 2	SO 4.2	D 4.4
FA4-3 Animer des ateliers avec les urbanistes et porteurs de SCOT pour intégration du risque inondation	OS 4	GO 1	SO 4.1	D 4.2
FA4-4 Définir et mettre en œuvre une démarche d'acquisition et de maîtrise foncière en lien avec le programme d'aménagement	OS 4	GO 1	SO 4.1	D 4.2
FA4-5 Accompagnement à la (re)conquête agricole des zones d'expansion de crue	OS 4	GO 1	SO 4.1	D 4.2
FA4-6 Etude juridique sur la gestion des bateaux à l'embouchure du Gapeau en période de crue	OS 4	GO 1	SO 4.1	D 4.2
Axe 5 – Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens				
FA5-1 Démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtis à usage d'habitation	OS 4	GO 3	SO 4.4	D 4.10
FA5-2 Réduire la vulnérabilité des campings et établissements publics et améliorer la mise en sécurité des occupants	OS 4	GO 3	SO 4.4	D 4.10

FA5-3 Démarche de sensibilisation et de réduction de la vulnérabilité auprès des entreprises	OS 4	GO 3	SO 4.4	D 4.10
FA5-4 Stratégie de réduction de la vulnérabilité des acteurs agricoles et mise en œuvre de diagnostics	OS 4	GO 3	SO 4.4	D 4.10
Axe 6 – Ralentissement des écoulements				
FA6-1 Améliorer la gestion des canaux d'irrigation en période de crue	OS 2	GO 2	SO 4.2	D 4.4
FA6-2 Démarche exploratoire sur l'aménagement/restauration de restanques et fascines	OS 2	GO 2	SO 4.2	D 4.4
FA6-3 Démarche exploratoire et sensibilisation sur l'aménagement de parcelles agricoles en zone inondable	OS 2	GO 2	SO 4.2	D 4.6
FA6-4 Programmes d'entretien des cours d'eau et de la ripisylve	OS 2	GO 2	SO 3.3	D 3.7
FA6-5 Opérations globales de remobilisation et d'optimisation du fonctionnement des ZEC	OS 2	GO 2	SO 3.3	D 3.6
FA6-6 Interventions sur les seuils prioritaires du bassin versant du Gapeau	OS 2	GO 2	SO 3.1	D 3.1
FA6-7 Redimensionnement d'ouvrages hydrauliques sur le Vallon des Routes	OS 2	GO 2	SO 4.2	D 4.4
FA6-8 Programme d'aménagement du ruisseau Sainte-Christine	OS 2	GO 2	SO 4.2	D 4.4
FA6-9 Opération globale de restauration de la Font de l'Île	OS 2	GO 2	SO 4.2	D 4.4
FA6-10 Restauration hydraulique du ruisseau des Borrels	OS 2	GO 2	SO 4.2	D 4.4
FA6-11 Restauration hydraulique et morphologique du ruisseau St-Lazare	OS 2	GO 2	SO 4.2	D 4.4
FA6-12 Restauration morphologique du Meige Pan et du Petit Réal	OS 2	GO 2	SO 3.3	D 3.5
FA6-13 Restauration morphologique du Farembert et du Merlançon	OS 2	GO 2	SO 3.3	D 3.5
FA6-14 Restauration hydraulique du Vallon de Valbonne	OS 2	GO 2	SO 4.2	D 4.4
FA6-15 Amélioration des conditions d'écoulement du ruisseau du Rabouchon	OS 2	GO 2	SO 4.2	D 4.4
FA6-16 Restauration morphologique du Gapeau aval	OS 2	GO 2	SO 3.3	D 3.5
FA6-17 Réduction du risque d'inondation des Vieux Salins	OS 2	GO 2	SO 4.2	D 4.4
Axe 7 – Gestion des ouvrages de protection hydraulique				
FA7-1 Réduction du risque d'inondation sur le quartier de l'Oratoire et aménagement de la ZEC du Plan du Pont	OS 4	GO 2	SO 4.2	D 4.4
FA7-2 Etudes pour la réalisation de la phase 2 du projet de protection du quartier de l'Oratoire	OS 4	GO 2	SO 4.2	D 4.4
FA7-3 Réduction du risque d'inondation du quartier des Sénès	OS 4	GO 2	SO 4.2	D 4.4
FA7-4 Recréation des berges près d'enjeux d'habitations	OS 4	GO 2	SO 4.2	D 4.4

Tableau 3. 2 – Synthèse de la prise en compte des axes stratégiques dans les actions du PAPI Gapeau

PARTIE 3B

PRISE EN COMPTE DU MONDE AGRICOLE DANS LA GESTION DES RISQUES D'INONDATION



Le chapitre «*Prise en compte du monde agricole dans la gestion des risques d'inondation* » vise à expliquer de quelles manières cet enjeu spécifique a été pris en compte à la fois dans la politique de gestion du risque inondation du bassin versant du Gapeau, mais également comment il a été associé à la définition du programme d'actions du PAPI et plus particulièrement l'élaboration du programme d'aménagement.

3B-1 UNE CONNAISSANCE FINE DES ENJEUX AGRICOLES EXPOSÉS AUX INONDATIONS

Les surfaces agricoles représentent une part importante de l'occupation des sols du bassin versant du Gapeau : si 70% du territoire est occupé par des zones naturelles, les zones agricoles en représentent 25%, soit près de 15 000 ha (150 km²).

Les zones agricoles se situent dans les vallées du Gapeau et de ses affluents, terres particulièrement riches en alluvions. Sont particulièrement concernées les zones en jaune dans la [Figure 3-10](#) :

- De la plaine de Signes, sur l'amont du Gapeau,
- De la plaine de Cuers-Pierrefeu,
- De la plaine du Petit-Réal à Solliès-Pont,
- De la plaine aval du Gapeau à Hyères-les-Palmiers,
- Des plaines du Réal Martin et du Réal Collobrier.

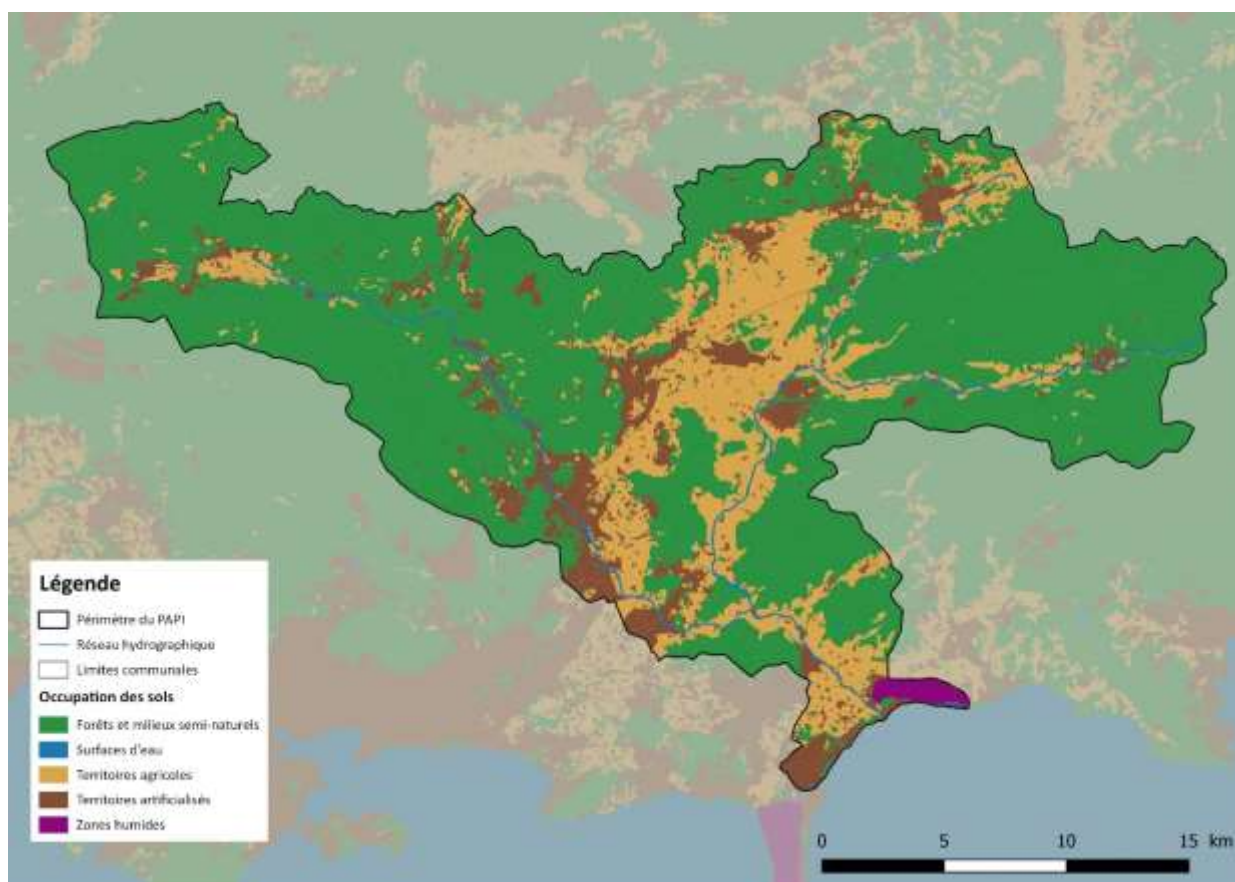


Figure 3. 10 – Occupation des sols du territoire Gapeau

3b-1-1 Méthodologie et sources de données

Conscient de l'exposition importante du monde agricole face aux risques d'inondation, en 2018 et dans le cadre du PAPI d'intention du Gapeau, le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau a retenu la Chambre d'Agriculture du Var afin d'effectuer un recensement précis des activités agricoles potentiellement exposées aux inondations.

La mission a consisté à recenser l'ensemble des activités agricoles (tous modes d'occupation du sol confondus), y compris les serres agricoles.

En l'absence des résultats de modélisation hydraulique, le recensement a été effectué en prenant comme référence l'enveloppe du lit majeur de l'Atlas des Zones Inondables révisé en 2018 (Géorives).

Plusieurs données ont été utilisées pour recenser les activités agricoles :

- BD Ortho 2014 de l'IGN (la BD Ortho 2017 n'étant pas disponible au moment du recensement des enjeux),
- Recensement Parcellaire Graphique de 2016 (DDTM du Var) permettant de distinguer les différents types de surfaces en herbe (déclarées à la PAC),
- Aires d'appellations d'origine et surfaces revendiquées (INAO) pour la viticulture et la figue.

La méthodologie de travail a suivi les étapes suivantes :

- 1) Analyse par BD Ortho des modes d'occupation agricole du sol et la présence de bâti sur les parcelles, et définition du contour des serres agricoles,
- 2) Travail de terrain pour vérifier ces premiers recensements et indiquer les types de culture présent dans les serres et l'état de ces dernières,
- 3) Cartographie des recensements réalisés avec création d'une base de données associée à la couche SIG.

Cette base de données a été constituée en tenant compte de la nomenclature du guide Analyse Multi Critère :

GRILLE AAK	- Arboriculture et vergers
LIBELLE 1	- Cultures permanentes
LIBELLE 2	- Arboriculture
LIBELLE 3	- Autres vergers - Cane de Provence - Figuiers ADP - Diversiers
GRILLE AAK	- Horticulture, maraichage et sericulture
LIBELLE 1	- Horticulture
LIBELLE 2	- Pépinières
LIBELLE 3	- Pépinières plein-champ
GRILLE AAK	- Cereales, maïs, grain et ensilage, orge, autres cereales, colza, tournesol
LIBELLE 1	- Terres arables
LIBELLE 2	- Terres arables
LIBELLE 3	- Cereales
GRILLE AAK	- Fourrage
LIBELLE 1	- Surfaces enherbées
LIBELLE 2	- Surfaces enherbées
LIBELLE 3	- Fourrage
GRILLE AAK	- Legumes-frais
LIBELLE 1	- Horticulture, maraichage et sericulture
LIBELLE 2	- Horticulture
LIBELLE 3	- Horticulture plein champ
LIBELLE 2	- Maraichage
LIBELLE 3	- Maraichage - Maraichage plein champ - Maraichage sous abri (serre tunnel) - Maraichage sous serre chauffée
GRILLE AAK	- Prairies permanentes
LIBELLE 1	- Surfaces enherbées
LIBELLE 2	- Eléage
LIBELLE 3	- Autruches - Chèvres - Chiens
LIBELLE 2	- Surfaces enherbées
LIBELLE 3	- Prairies permanentes
GRILLE AAK	- Terres sous exploitation
LIBELLE 1	- Surfaces enherbées
LIBELLE 2	- Friches (hors boisement)
LIBELLE 3	- Friches (hors boisement)
GRILLE AAK	- Prairies temporaires
LIBELLE 1	- Surfaces enherbées
LIBELLE 2	- Surfaces enherbées
LIBELLE 3	- Prairies temporaires
GRILLE AAK	- Vignes
LIBELLE 1	- Cultures permanentes
LIBELLE 2	- Vignes
LIBELLE 3	- Raisin de table - Vignes ADP Cotes de Provence - Vignes IGP

Figure 3. 11 – Nomenclature des postes d'occupation des sols

3b-1-2 Principaux résultats du recensement des enjeux agricoles

Une part prépondérante des activités agricoles est située en zone inondable : 3 122 hectares ont été cartographiés dans la zone inondable, soit près de **20% de l'activité agricole exposée à l'aléa débordement de cours d'eau**. Les surfaces agricoles inondables représentent également 55% de la surface totale de la zone inondable (lit majeur de l'AZI) du Gapeau. A noter que sur la zone aval (commune d'Hyères), une grande part des zones agricoles exposées au débordement du Gapeau le sont également par la submersion marine.

Concernant les serres, 90% de celles-ci sont situées en zone inondable.

Deux communes sont particulièrement exposées et englobent à elles seules 50% des surfaces agricoles recensées : il s'agit d'Hyères-les-Palmiers (1 190 ha) et Pierrefeu-du-Var (536 ha).

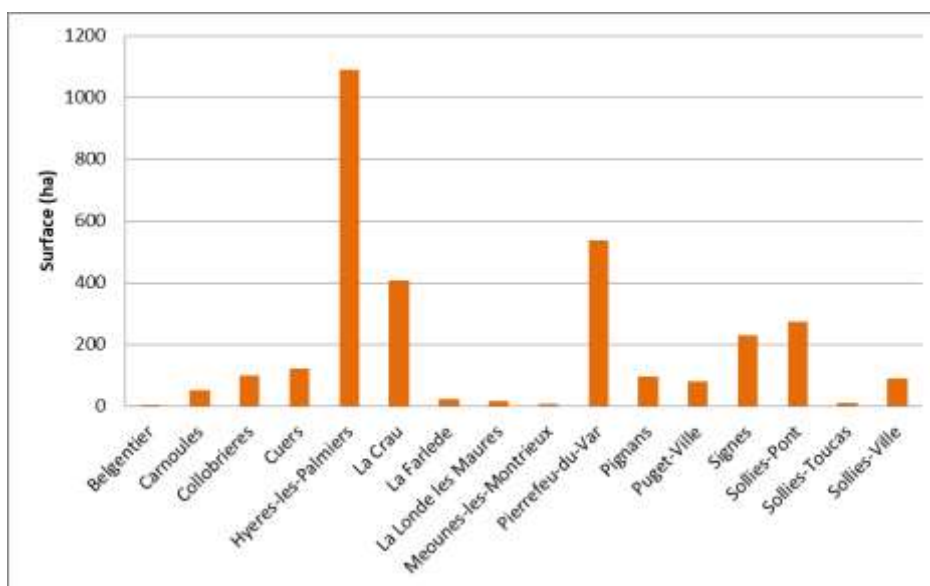


Figure 3. 12 – Répartition des surfaces agricoles inondables par commune du bassin versant du Gapeau

Concernant les types d'activités exposées, on retrouve une grande proportion de vignes (36%, soit 1131 ha) surtout localisées dans les plaines viticoles de la dépression permienne (Cuers-Pierrefeu-du-Var), 27% de surfaces enherbées soit 846 ha (dont une majorité de prairies permanentes : 587 ha), 374 ha (12%) d'arboriculture, 312 ha (10%) de productions maraichères, horticoles et pépinières. On retrouve également 315 ha (10%) de parcelles actuellement enfrichées. Viennent ensuite les productions les moins représentées à savoir les cultures céréalières (4% soit 119ha) et les activités d'élevage (autruches, chiens, chevaux) qui occupent 1% du territoire agricole de la zone inondable.

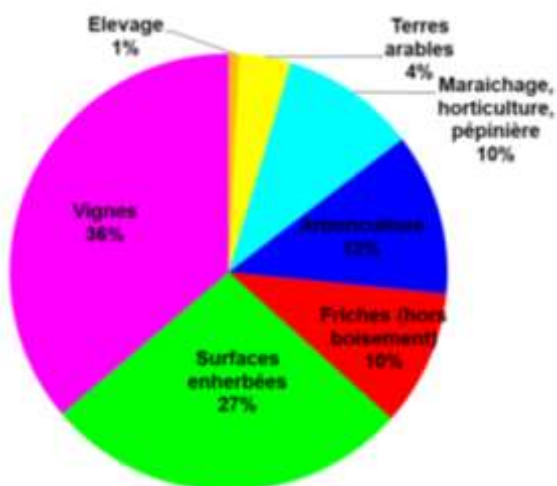


Figure 3. 13 – Répartition des types d'activités des surfaces agricoles inondables

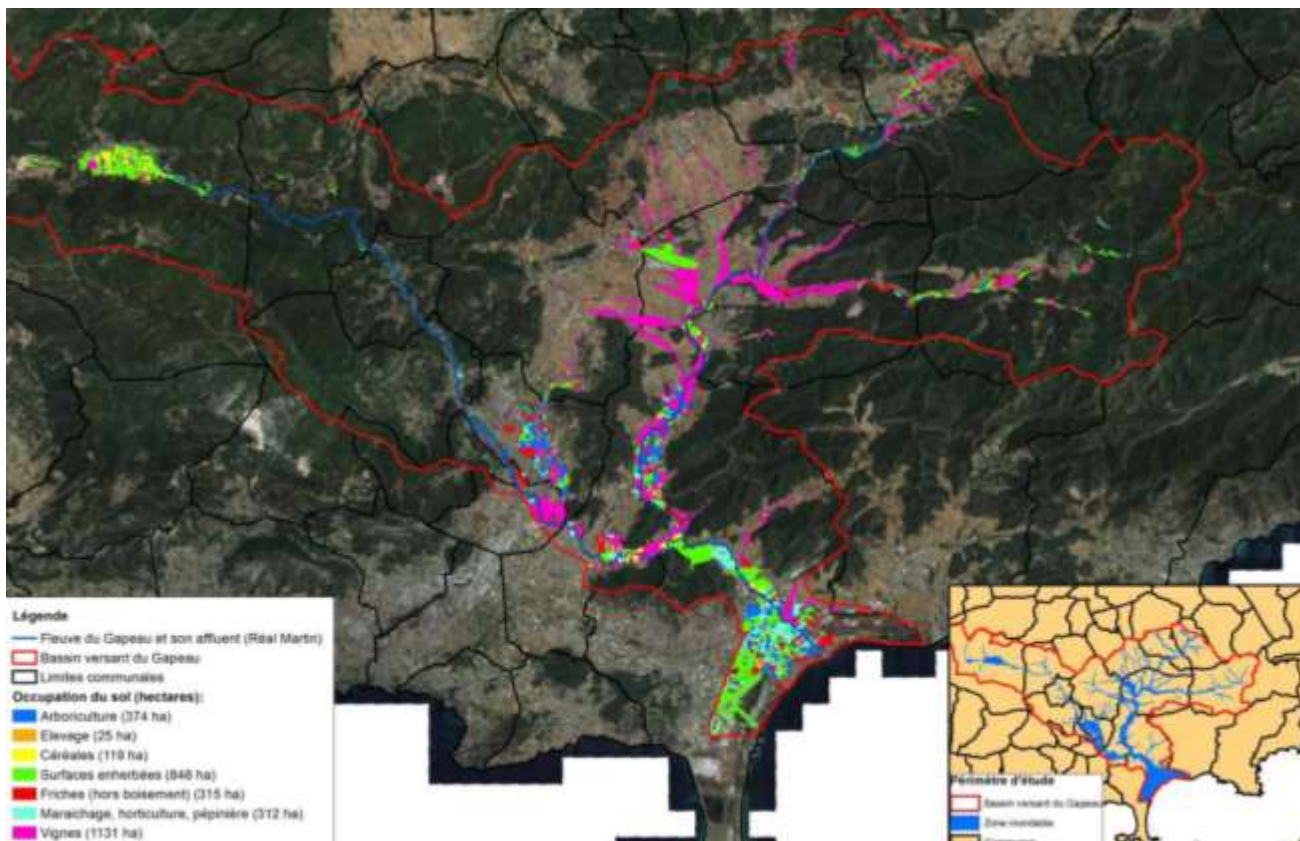
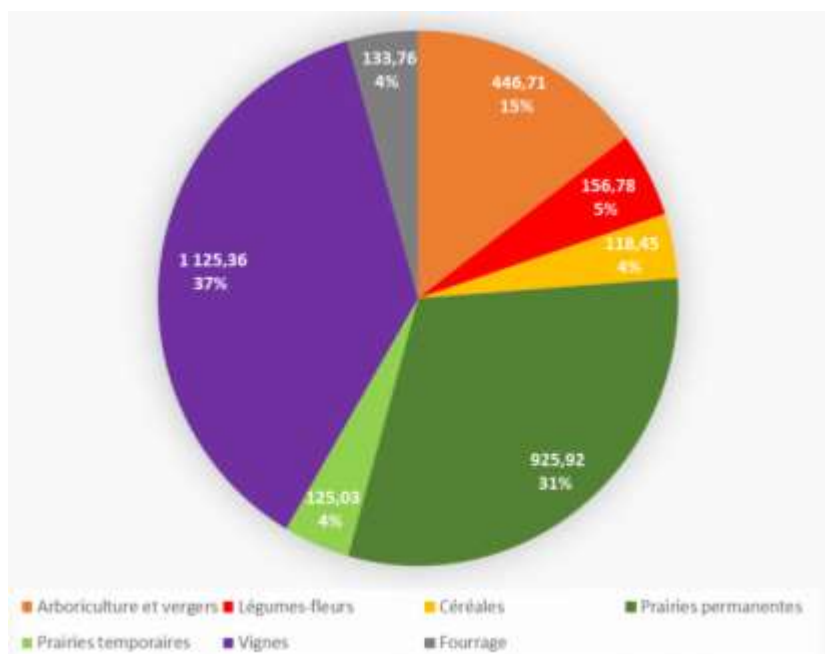


Figure 3. 14 – Localisation des différentes activités agricoles situées en zone inondable (source : Chambre d'agriculture du Var, 2018)



La figure ci-contre expose les types d'activités agricoles selon la grille AMC.

Les vignes sont fortement représentées, avec un équilibre entre les vignes AOP Côtes de Provence (51%) et les vignes IGP (49 %).

Figure 3. 15 – Répartition des types d'activités selon la grille AMC

Concernant enfin les serres, 89 hectares de serres ont été cartographiés en zone inondable du Gapeau.

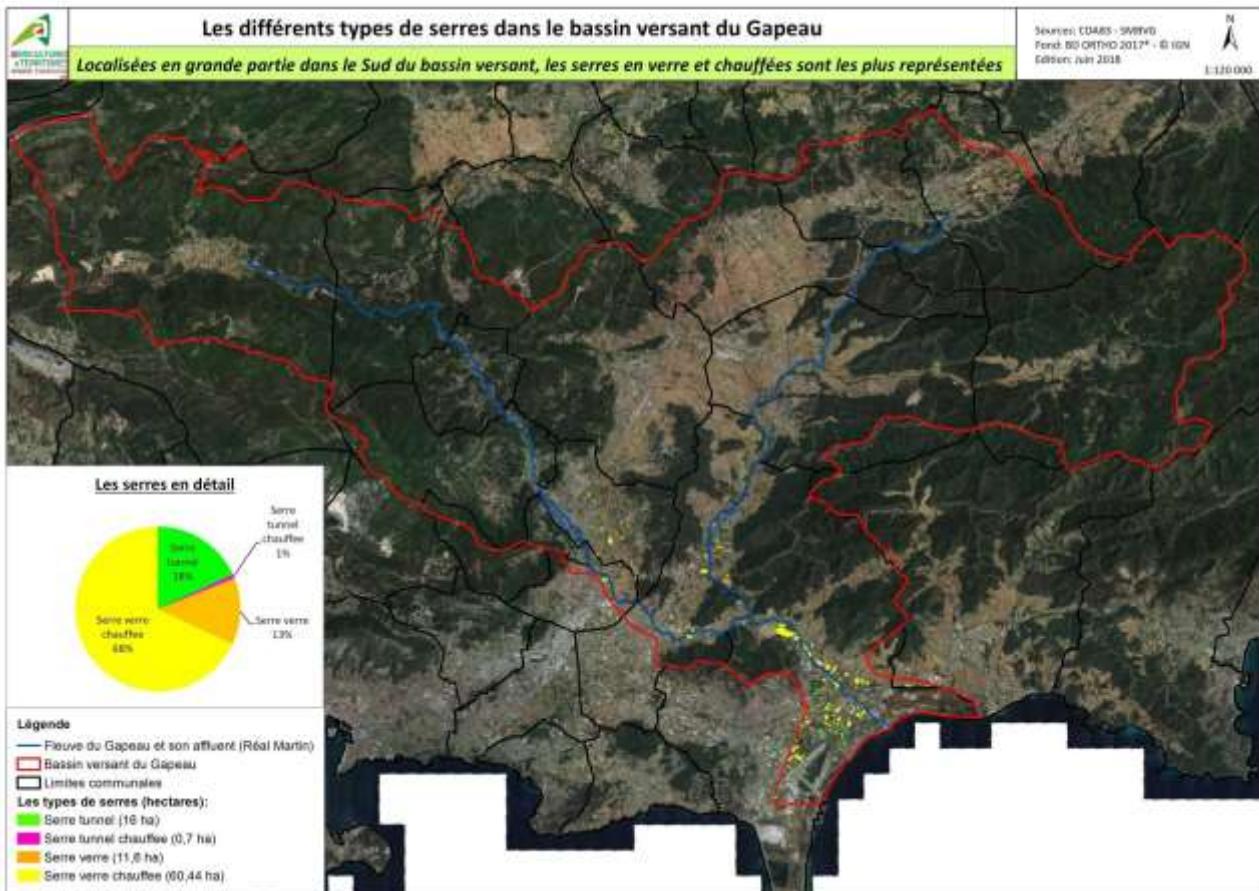


Figure 3. 16 – Localisation des serres en zone inondable (source : Chambre d’agriculture du Var, 2018)

Les serres sont à 70% situées sur la commune d’Hyères-les-Palmiers, principalement occupées par des pépinières ou des productions horticoles.

75 % d’entre elles sont en bon état, 9 % étant abandonnées.

Le recensement des enjeux agricoles situés en zone inondable a été très riche d’enseignements concernant la vulnérabilité de ces activités face aux risques d’inondations. Il a également permis de conforter certaines hypothèses sur les causes de l’aggravation des inondations, notamment dans la plaine de Cuers-Pierrefeu (drains agricoles), ou par la présence de remblais/digues sur le Réal Collobrier et le Réal Martin.

Ces éléments ont également été pris en compte dans le cadre des Analyses Coût-Bénéfice (ACB) et l’estimation des dommages potentiels dus aux inondations. Ainsi, si la part des dommages monétaires agricoles reste faible comparée à d’autres catégories d’enjeu (réseau de transport, activités économiques ou habitats), les montants des dommages potentiels des activités agricoles à l’échelle du bassin versant varient entre **3,1 M€** (Q5) et **12,9 M€** (Q100).

3B-2 LA CONCERTATION MENÉE AVEC LE MONDE AGRICOLE

La concertation avec le monde agricole a été largement menée dans le cadre du suivi de la réalisation du PAPI d'intention mais également la définition du programme d'aménagement du PAPI complet.

Dans le cadre de la Commission Locale de l'Eau (CLE), organe stratégique qui a permis notamment de définir le cadre d'intervention du PAPI, le monde agricole est représenté par :

- La Chambre d'Agriculture du Var en tant que représentant de l'ensemble des professionnels agricoles,
- Le Syndicat Agricole et Horticole d'Hyères, représentant des exploitants agricoles de la plaine aval du Gapeau,
- L'AVSANE, Association Varoise pour la Sauvegarde de l'Agriculture, de la Nature et de l'Environnement,
- Différents Comités d'Intérêts Locaux (CIL) représentants des riverains mais également des exploitants agricoles de la plaine aval du Gapeau et du Réal Martin.

Ainsi, ces représentants ont pu participer et valider les éléments stratégiques du SAGE Gapeau avec lequel le PAPI doit être compatible. D'autres acteurs du monde agricole, notamment des représentants d'Associations Syndicales Autorisées (ASA) de canaux d'irrigation, ont pu être associés lors des Commissions thématiques du SAGE lors desquelles ont été notamment proposés et définis les axes stratégiques du SAGE sur le volet inondation.

Dans le cadre du PAPI d'intention, la Chambre d'Agriculture du Var est membre du Comité de Pilotage et participe ainsi au suivi et à la validation des actions du PAPI.

Les membres de la CLE et représentants du monde agricole ont été fortement associés lors des phases de concertation pour l'élaboration du programme d'aménagement : ils ont tous participé aux deux ateliers de concertation menés en avril et mai 2019 (Chapitres 5 et 8). Ils ont également été rencontrés avec les autres membres du collège des usagers (Chambre de Commerce et d'Industrie du Var, Fédération Hydraulique du Var, Fédération de pêche) afin d'échanger sur la définition du programme d'aménagement et leurs impacts sur le monde agricole. Enfin, plusieurs rencontres ont eu lieu en bilatéral avec la Chambre d'Agriculture du Var afin de définir certaines actions du PAPI complet, puis échanger sur l'impact des aménagements sur les activités agricoles et les mesures/dispositifs à définir pour compenser ces aménagements.

Enfin, la concertation avec les acteurs du monde agricole a été également menée à travers des rencontres individuelles, que ce soit dans le cadre du programme d'entretien des berges et de la ripisylve porté par le Syndicat Mixte (échanges sur des problématiques d'érosion ou d'entretien des berges), ou dans le cadre de la démarche de lutte contre les remblais et digues non règlementaires portée par le Syndicat Mixte dans le cadre du PAPI d'intention, démarche à laquelle sont associées la Chambre d'Agriculture et la Police de l'eau. Cette action a permis de rencontrer trois grands exploitants viticoles de la plaine du Réal Martin/Réal Collobrier afin d'échanger sur la problématique des remblais en zone inondable, de leurs impacts sur leurs activités, et des bonnes pratiques à adopter.



N° action : **IV-3**

Maîtrise d'ouvrage : **SMBVG**

Période de réalisation : **en cours (lancée en 2018)**

Prestataire : **Vernalis**

Montant total de la prestation : **1 650 € HT (provisoire)**

Partenaires financiers : **Etat FPRNM**

Comme mentionné dans le diagnostic approfondi du territoire (2-3-1-2), de nombreuses digues/remblais empêchent aujourd'hui la mobilisation des Zones d'Expansion de Crue (ZEC) du Gapeau et de ses affluents. Cela engendre des dysfonctionnements hydrauliques (accélération des vitesses, hausse des niveaux d'eau) mais également morphologiques (réduction des espaces de bon fonctionnement, dégradation des berges et de la ripisylve).

Ces remblais ont été également un impact sur les exploitations. En effet, ces remblais qui font office de protection contre les inondations n'ont pas été conçus comme des ouvrages de type « digue ». Ainsi, en cas de crue modérée à forte, ils peuvent rompre et aggraver les dommages dans les exploitations (ce qui est par ailleurs arrivé sur plusieurs exploitations lors des crues de janvier 2014 notamment à Hyères et Pierrefeu). Sur d'autres secteurs, les remblais empêchent le bon écoulement des eaux de ruissellement provenant des versants et leur déversement dans les cours d'eau. Les exploitations se retrouvent ainsi surinondées et en difficulté pour ressuyer les sols.

L'action lancée en 2018 dans le cadre du PAPI d'intention du Gapeau, associant la Chambre d'Agriculture du Var et les services de la Police de l'eau (DDTM & AFB) vise à mener une action de sensibilisation auprès des propriétaires et exploitants agricoles sur l'impact des remblais sur leurs parcelles en cas de crue ou de ruissellement important. Dans un premier temps cela se traduit par la production et la diffusion d'une plaquette de communication, en cours de réalisation. Le contenu de cette plaquette a été défini en tenant compte des besoins et remarques de trois grands producteurs viticoles du territoire rencontrés en juillet 2018 : Domaine Château Montaud, Domaine de l'Aumérade, Domaine de la Gordonne.

Cette action se poursuivra dans le cadre du PAPI complet (**FA4-2**) avec pour objectif une remise aux normes des remblais et une meilleure prise de conscience des agriculteurs concernés.

La concertation avec le monde agricole est proportionnelle aux enjeux agricoles situés en zone inondable et à l'importance de cette activité économique pour le territoire du Gapeau.

Leur association dans le cadre des organes de concertation du SAGE ou du PAPI est une vraie plus-value pour la définition des stratégies et programmes d'actions, la cohérence de ces actions avec les besoins du territoire, et l'acceptabilité des opérations de travaux par ces représentants.

3B-3 LA PRISE EN COMPTE DU MONDE AGRICOLE DANS LE PAPI COMPLET

Suite à l'importante démarche de concertation menée avec les représentants du monde agricole, comme décrit précédemment, plusieurs actions du PAPI complet sont proposées dont certaines pourront associer la Chambre d'Agriculture du Var, et concerneront spécifiquement le monde agricole :

» **FA1-8 : Etudier le ressuyage de la plaine aval du Gapeau**

L'objectif de cette action est de réduire les conséquences des inondations dans la plaine aval du Gapeau et d'améliorer le fonctionnement de cette plaine et son ressuyage en cas de crue. Cette plaine est essentiellement occupée par des activités agricoles et horticoles qui pourront donc être bénéficiaires des actions menées suite à l'étude (entretien des lônes, des canaux existant, effacement d'une digue privée,...).

» **FA4-2 : Poursuivre la lutte contre les remblais non règlementaires en zone inondable**

L'objectif de cette action est de poursuivre l'action lancée dans le PAPI d'intention et visant à communiquer auprès des exploitants et propriétaires agricoles sur la réglementation entourant les remblais en zone inondable, leurs impacts sur le bon fonctionnement des cours d'eau et leurs activités. La Chambre d'Agriculture du Var sera particulièrement associée à cette action.

» **FA4-4 : Définir et mettre en œuvre une démarche d'acquisition et de maîtrise foncière en lien avec le programme d'aménagement**

Pour le volet agricole, cette démarche vise à faire un état des lieux des secteurs impactés par les aménagements menés dans le cadre du PAPI complet (occupation des sols à la parcelle, labellisations,...), à évaluer les impacts des projets sur l'activité agricole et les exploitations, et enfin à définir les modalités de gestion foncière (protocole de sur inondation, acquisition, indemnisation...) avec la rédaction d'un barème de sur inondation adapté au territoire. La Chambre d'Agriculture du Var sera particulièrement associée à cette action.

» **FA4-5 : Accompagnement à la (re)conquête agricole des zones d'expansion de crue**

Cette action vise à maintenir les espaces tampons, à augmenter la capacité de rétention et/ou d'évacuation des eaux, et à engager une économie agricole sur les ZEC. Il s'agit d'exploiter des parcelles inconstructibles et de les valoriser en les cultivant. La Chambre d'Agriculture du Var sera particulièrement associée à cette action.

» **FA5-4 : Stratégie de réduction de la vulnérabilité des acteurs agricoles et mise en œuvre de diagnostics**

L'objectif de cette action est de sensibiliser les exploitants à la gestion du risque inondation en réalisant des diagnostics de vulnérabilité sur les bâtiments d'exploitation mais également les modes de culture. Ces diagnostics seront accompagnés de recommandations afin de réduire leur vulnérabilité. La Chambre d'Agriculture du Var sera particulièrement associée à cette action.

» **FA6-1 : Améliorer la gestion des canaux d'irrigation en période de crue**

L'objectif est de vérifier l'état des canaux d'irrigation et d'analyser le potentiel de ceux-ci dans l'écrêtement des crues fréquentes du Gapeau et de ses principaux affluents. La Chambre d'Agriculture du Var, en tant que potentiel futur OUGC (Organisme Unique de Gestion Collective) pourrait être amenée à réaliser cette action.

» **FA6-2 : Démarche exploratoire sur l'aménagement/restauration de restanques et fascines**

Cette démarche exploratoire vise à réduire les écoulements des eaux de ruissellement des versants et les apports dans les cours d'eau. Pour cela, deux types d'aménagement seront étudiés :

- les restanques qui, réhabilitées, pourraient être remises en culture afin d'accentuer cet effet de rétention et favoriser l'infiltration des eaux dans le sol,
- les fascines qui pourraient être implantées dans des zones agricoles (limites de parcelles, fossés, drains,...).

La Chambre d'Agriculture du Var sera particulièrement associée à cette action.

» **FA6-3 : Démarche exploratoire et sensibilisation sur l'aménagement des parcelles agricoles en zone inondable**

Cette action vise particulièrement la zone viticole de la plaine de Cuers-Pierrefeu et consiste à ralentir les écoulements diffus et favoriser le « stockage » des eaux dans cette plaine. La démarche doit permettre de réaliser des travaux de type végétalisation des drains agricoles, création de haies végétales en bordure de parcelle, mise en place de bandes enherbées... Une nécessaire action de sensibilisation des agriculteurs concernés devra être menée avec l'appui de la Chambre d'Agriculture du Var.

Concernant les opérations de travaux, certains travaux ont d'ores-et-déjà été identifiés comme pouvant impacter des zones de production agricole (notamment l'action **FA6-5** relative à la remobilisation/optimisation du fonctionnement des ZEC ou les opérations de restauration morphologique (**FA6-12, FA6-13, FA6-16**)). Pour cela, l'action FA4-4 associant étroitement la Chambre d'Agriculture du Var devra permettre de trouver les solutions adaptées pour compenser le sur endommagement ou la sur inondation éventuelle du projet.

Cette note démontre la bonne prise en compte du monde agricole dans la gestion du risque inondation dans le bassin versant du Gapeau. Cela tient compte du volume important d'enjeux agricoles exposés aux inondations mais également de la volonté du SMBVG d'associer les acteurs et partenaires agricoles dans les démarches stratégiques et opérationnelles qu'il porte.

Cela se traduit par des actions spécifiques qui seront menées dans le PAPI complet : 8 des 50 actions du PAPI (soit 16%) concerneront spécifiquement cet enjeu. D'autres opérations de travaux impliqueront le monde agricole dans l'objectif de concilier le maintien de cette activité avec la gestion du risque inondation du territoire Gapeau.